



2024 DFA 37 - **Compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2023**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le rapport financier joint à cette délibération permet d'examiner les résultats de la gestion 2023 au regard de l'ensemble des crédits ouverts en 2023 et de comparer la gestion 2023 à la gestion 2022.

Ce rapport financier présente dans le détail le budget qui a été alloué à chaque politique publique au cours de l'année passée. Il a pour but de garantir la transparence et l'accessibilité de l'information sur les dépenses et les recettes de la collectivité, en fonctionnement et en investissement.

I. Résultats comptables

A/ Le résultat comptable de la section d'investissement

Au cours de l'exercice 2023, les dépenses et les recettes d'investissement se sont donc exécutées de la manière suivante :

Mandats	2 373 059 709,63 €
Titres de recettes	1 997 293 071,34 €
Résultat de l'exercice 2023	-375 766 638,29 €

Le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2023 se présente donc comme suit :

Résultat reporté au 31 décembre 2022.....	45 148 787,18 €
Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire.....	112 906 ,52 €
Résultat propre à l'exercice 2023.....	-375 766 638,29 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2023.....	-330 504 944,59 €

Ce déficit d'un montant de 330 504 944,59 € fera l'objet, après le vote par votre assemblée du compte administratif, d'une reprise au budget supplémentaire de l'exercice 2024 en dépense de la section d'investissement (compte D001).

Le besoin de financement total de la section d'investissement comprend également les restes à réaliser pour un montant de 33 322 286,34 €.

B/ Le résultat comptable de la section de fonctionnement

Au cours de l'exercice 2023, les dépenses et les recettes de fonctionnement se sont exécutées de la manière suivante :

Mandats	9 367 059 869,80 €
Titres de recettes	9 692 333 492,39 €
Résultat de l'exercice 2023.....	325 273 622,59 €

Le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2023 se présente donc comme suit :

Résultat reporté au 31 décembre 2022.....	149 031 041,84 €
Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire.....	3 363,63 €
Résultat propre de l'exercice 2023.....	325 273 622,59 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2023.....	474 308 028,06 €

Une fraction de ce résultat brut devra être affectée à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Il convient, pour la fraction restante, de décider d'une affectation. Cet excédent fera ainsi l'objet, après le vote par votre assemblée du compte administratif, d'une reprise au budget supplémentaire de l'exercice 2024 en recettes de la section de fonctionnement (compte R002) à hauteur de 110 480 797,13 €.

Exécution des dépenses et des recettes des sections d'investissement et de fonctionnement

Concernant l'exécution de la section d'investissement :

- les recettes réelles (hors report du résultat antérieur) ont été exécutées à hauteur de 82,0 % après intégration des produits de cessions des immobilisations constatés en fonctionnement, soit 70,1 M€ ;
- en dépenses, le taux de consommation des crédits réels (hors opérations d'ordre) atteint 88,6 % des crédits ouverts ;
- sur les opérations d'ordre (chapitres 925 et 926), les titres émis s'élèvent à 816,4 M€ et les mandatements à 310,9 M€ ;
- le résultat brut de l'exercice 2023 – incluant opérations réelles et opérations d'ordre des chapitres 925 et 926 – est un déficit de 375,8 M€.

Concernant l'exécution de la section de fonctionnement :

- les recettes réelles (hors opérations d'ordre, cessions et résultat antérieur) ont été recouvrées à hauteur de 101,0 % ;
- en dépenses, le taux de consommation des crédits (hors opérations d'ordre et virement à la section d'investissement) atteint 98,6 % des crédits ouverts ;
- sur les opérations d'ordre (chapitre 946), les titres émis s'élèvent à 78,4 M€ et les mandatements à 583,9 M€ ;
- le résultat brut de l'exercice 2023 – incluant opérations réelles et d'ordre – est un excédent de 325,3 M€.

II. Opérations d'ordre non budgétaires effectuées par le comptable public et corrigeant la balance au 31 décembre 2023

Les opérations d'ordre non budgétaires enregistrées sur l'exercice 2023 ont mouvementé pour partie les comptes 1021 (dotations) et 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) :

- de l'ensemble des opérations d'ordre non budgétaires, comptabilisées sur l'exercice 2023 au compte 1021, résulte un solde débiteur annuel d'un montant de 219 106 902,33 € ;
- de l'ensemble des opérations d'ordre non budgétaires, enregistrées sur l'exercice 2023 au compte 1068, résulte un solde débiteur annuel d'un montant de 773 688,70 €.

Ces montants modifient la balance au 31 décembre 2023.

Les mouvements retracés dans les opérations d'ordre non budgétaires sont sans impact sur l'exécution de l'exercice 2023.

Les opérations d'ordre non budgétaires sont détaillées dans la délibération du compte de gestion 2023.

Par ailleurs, conformément à la M57 et suite à la fusion-absorption du Forum métropolitain, il est nécessaire de corriger les résultats cumulés d'investissement et de fonctionnement au titre d'opérations, non-budgétaires, d'intégration des résultats du Forum métropolitain du Grand Paris dans les comptes de la Ville. Ainsi, 112 906,52 € sont inscrits au titre de l'intégration au résultat d'investissement et 3 363,63 € au résultat de fonctionnement.

III. Récapitulatif des mouvements intervenus postérieurement à la décision modificative n°2 de 2023

A/ **Concernant la section d'investissement**

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus depuis la dernière décision modificative de l'exercice 2023 sur les autorisations de programme et les crédits de paiement. Ces mouvements concernent les autorisations de programme et crédits de paiement soit au sein d'une même fonction soit entre fonctions différentes.

Ces virements entre chapitres sont sans incidence sur l'exécution des dépenses et des recettes et sur la situation des autorisations de programme.

Concernant les autorisations de programme

Fonction	Total des mouvements intervenus depuis la dernière décision modificative de l'année 2023
Services généraux	-278 000,00 €
Services généraux	+278 000,00 €
Total général	0,00 €

Ce montant traduit un unique mouvement au sein de la fonction « Services généraux » au titre d'un besoin urgent de remplacement de deux ascenseurs défectueux dans le parc de Bercy (12^{ème} arrondissement).

Concernant les crédits de paiement

Fonction	Total des mouvements intervenus depuis la dernière décision modificative de l'année 2022
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	-2 010 000,00 €
Environnement	-8 000 000,00 €
Transfert entre les sections	+2 010 000,00 €
Transports	+8 000 000,00 €
Total général	0,00 €

B/ Concernant la section de fonctionnement

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus depuis la dernière décision modificative de l'exercice 2023 sur les crédits de paiement des différentes fonctions.

Ces virements entre chapitres sont sans incidence sur l'exécution des dépenses et des recettes.

Fonction	Total des mouvements intervenus depuis la dernière décision modificative de l'année 2022
Services généraux	+5 000 000,00 €
Services généraux – Chapitre 940	-5 000 000,00 €
Services généraux – Chapitre 941	-8 110 000,00 €
Services généraux – Chapitre 946	+2 010 000,00 €
Action sociale	+6 100 000,00 €
Total général	0,00 €

Tels sont les commentaires qu'appelle de ma part le compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2023.

Vous trouverez en annexe les résultats par chapitre de vote ainsi qu'une présentation croisée par fonction.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris